

COMMUNE DE
BARFLEUR

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi
De 8h à 12h
Correspondance BP 2-50760 Barfleur
Tél. 02 33 23 43 00 (lignes groupées)
Fax 02 33 23 43 09
E-mail : secretariat@mairiedebarfleur.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2020-29-MM
annule et remplace l'arrêté municipal n° 2020-28-CT

Le Maire de la Commune de BARFLEUR

VU, le Code de la Route

VU, la demande de Madame Christine DUBOST, pour le déménagement d'une maison d'habitation située 13 Rue Saint Nicolas 50760 BARFLEUR, par le côté Quai Henri Chardon les vendredi 03 et samedi 04 juillet 2020,

Considérant la nécessité d'interdire le stationnement de tous autres véhicules,

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur 3 places de parking Quai Henri Chardon, devant le 13 Rue Saint Nicolas (côté Quai Henri Chardon) les vendredi 03 et samedi 04 juillet 2020 afin de permettre l'installation de véhicules destinés au déménagement.

Article 2 : Les services de la Mairie sont chargés de la mise en place de la signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Barfleur, le 03 juillet 2020

Le Maire

Michel MAUGER

